Bernard **Wesphael**

Assassin

nowfuture
— ÉDITIONS —

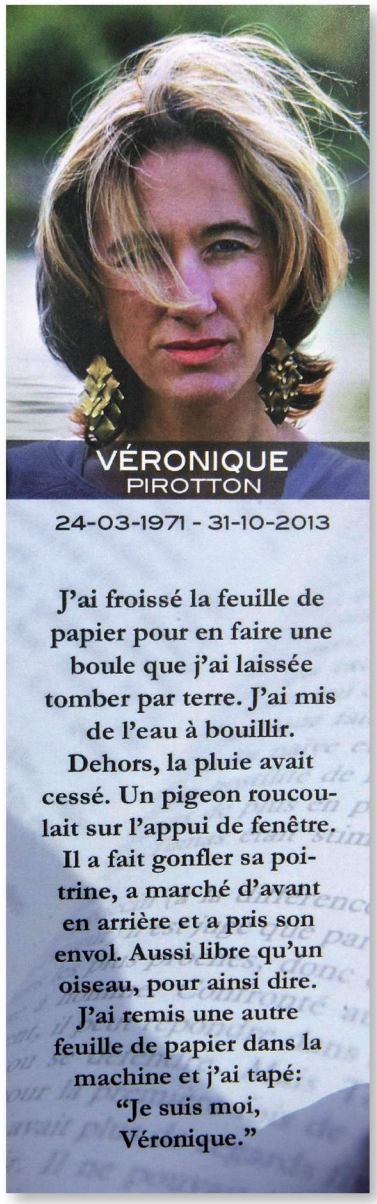

Souvenir de Véronique Pirotton distribué à l'assistance lors du service funèbre.

© Belga Image

Avant-propos

De l'utilisation odieuse d'une femme en souffrance

Inquiet par nature, je le suis en permanence pour les gens que j'aime. Comme la plupart d'entre nous, certes. Mais dans ma relation avec Véronique, cette dimension excessive de ma personnalité a pris le pas sur la raison. Alors que les indicateurs de détresse profonde de mon épouse s'affichaient parfois jusqu'à la bravade et peut-être parce que ces causes me précédaient largement, je refusais de les voir. J'ai ajourné le fait d'admettre la profondeur du mal qui habitait Véronique et qui se traduisait au quotidien par une consommation excessive d'alcool et de médicaments, que je voulais croire passagère. Après tout, moi-même j'aimais la fête. Mais je la domestiquais et y mettais un terme dès que nécessaire. Enfin, je niais la possible existence d'une double vie pour cette femme que j'aimais avec sincérité et honnêteté.

Je peux l'affirmer, avec une lucidité et un détachement qui me glacent le cœur, pour l'essentiel, c'est bien cette manière d'être et de penser la relation avec mon épouse – que j'espérais mon ultime compagne – qui m'a conduit là où l'on m'a plongé durant dix mois, dans cet enfer où l'homme compte moins que les murs qui l'entourent.

Paradoxe douloureux, les devoirs d'enquête réalisés ont largement contribué à l'épouvantable constat qui suit. Si le drame ne s'était produit, peut-être m'aurait-il échappé : Véronique m'aimait mais ne pouvait renoncer à ses relations antérieures, entretenant

une confusion issue d'un passé trop douloureux – qu'avec orgueil je voulais guérir – mais dont je n'avais pu saisir l'ampleur et qui, en fin de compte, s'est révélé fatal. Simple affaire d'adultère ? L'un après l'autre, les faits prouveront que non. D'abord stupéfait, j'ai compris, petit à petit, à quel point j'avais été la cible d'un cerveau malade, celui d'un individu manipulateur et pervers que nous appellerons « O ». Je connaissais son existence, sans plus, par quelques éléments diffus, dont celui qu'il était psychothérapeute. Et qu'il était un ancien compagnon de Véronique.

Notez qu'un autre homme, que nous appellerons « G. », a rôdé dans la vie de mon épouse jusqu'à quelques jours avant notre mariage. Ce sont les policiers ostendais qui m'en ont appris l'existence. Avant ma rencontre avec Véronique, G. a été lui aussi le protagoniste d'un triangle amoureux, celui-là infernal et violent, surtout envers Véronique. Puis violent également entre les deux hommes : G. et O. en sont venus aux mains, se disputant dans un lieu public la propriété sentimentale de Véronique.

Plus d'un an avant le drame, en octobre 2012, la découverte, fortuite – mais il me restera à jamais un doute à cet égard – d'une lettre décachetée, écrite par O. et destinée à Véronique, aurait dû m'inquiéter davantage. Son caractère explicite et lascif, duquel émergeait également un caractère manipulateur et « intelligent » aurait légitimé une rupture immédiate. La force de dénégation et la détermination de mon épouse à déposer plainte pour harcèlement contre l'auteur de cette lettre et mon envie de la croire sincère m'en ont alors détourné. Je l'ai accompagnée le jour même à la police où elle a formalisé effectivement sa colère et sa dénonciation pour harcèlement. À mes yeux, elle était dédouanée. J'étais amoureux… Piégé dans la spirale ascendante d'une haine venue d'ailleurs dont je ne soupçonnais ni l'existence ni la genèse, je n'ai pas compris – parce que je ne voulais pas comprendre – qu'il y avait à ce point urgence à prendre mes distances, et que, soudain, les clignotants de ma vie passaient au rouge.

Véronique est désormais partie. Le pire n'est jamais certain, mais lorsqu'il apparaît soudain, deux attitudes sont possibles : l'abattement et la résignation contre lesquels je me suis battu rageuse-

ment durant les premiers mois dans cette cage ; ou l'effort démesuré pour rassembler encore quelques forces et tenter de faire face. Dans mon cas, la seule réponse qui l'a finalement emporté, après le dépassement de la douleur épouvantable de la perte de ma femme – suivie de la connaissance de ses comportements, dont m'ont instruit les policiers – a été la réponse à apporter aux autres souffrances, celles de ceux que j'aime. La douleur des proches de Véronique et en particulier celle de Victor qui, quoi qu'il arrive désormais, a perdu sa maman ; et bien sûr celle de mes propres enfants. La détresse de Victor – cet adolescent que j'aime comme mon fils – et celle des miens auraient encore été aggravées par le renoncement, tentant dans les moments de total désespoir. L'amour, ces amours, m'ont sauvé la vie.

À la lecture de ce récit, vous comprendrez que de nombreux éléments du dossier judiciaire induisent une forme de « machination », même si O., son auteur, un Machiavel de province, ne pouvait en prévoir l'issue mortelle. Encore que cette mort, il l'ait clairement souhaitée dans des courriers à Véronique…

Machination d'un homme – qui plus est d'un praticien de l'âme – d'une perversité hors du commun, dont une bonne partie des activités autres que sexuelles étaient consacrées à m'écarter de la femme que j'aimais. Tout cela arrimé à la fragilité d'une femme remarquable à bien des égards mais victime d'une dépendance psychoaffective d'une ampleur aiguë. Sans doute le lirez-vous parfois avec étonnement : je n'y ai vu que du feu. Ou je n'ai voulu y voir que fumée sans feu.

Le dérapage originel de la Justice, à savoir l'arrestation pour fragrant délit, a été entretenu, au mieux, par l'autisme assumé (ou non) de l'appareil judiciaire. Si, dans les heures qui suivent le décès de Véronique, les apparences plaident en effet contre moi, le parquet de Bruges s'est obstiné à construire un dossier à charge et refusera systématiquement de prendre en compte le moindre élément probant à décharge. Ceux-ci, pourtant, se sont accumulés au fil du temps jusqu'à déconstruire l'hypothèse de départ, il est vrai la plus tentante et la plus vendable. Mais une fois le parlementaire jeté en prison – ce qui n'arrive pas tous les siècles… – il semble impossible de faire machine arrière. Reste alors à espérer que cet

accusé pas comme les autres craquera, qu'il se contredira, exonérant ainsi toute la hiérarchie judiciaire de l'opprobre encourue pour sa précipitation à désigner un coupable. L'exonérant également de la construction d'une notion fallacieuse de « flagrant délit » sur laquelle nous reviendrons en détail. Elle n'a pas fini – je prends les paris – de faire couler beaucoup d'encre et de salive dans les parlements, les universités, les médias et autres agoras du pays. Vous jugerez par vous-même les faits et rien que les faits. Le récit absolument hallucinant de cette affaire qui vous est ici livré souffrira – malgré toute la franchise que je veux y mettre – d'une inévitable partialité dont je vous prie, par avance, de bien vouloir m'excuser. Mais les faits sont têtus.

Je n'oublierai jamais pour autant que la première victime de ce drame s'appelle Véronique Pirotton. Elle n'est plus. Jusqu'à la fin de mes jours, il me sera difficile de l'accepter. Quand dans mes rêves éveillés j'imagine nos dialogues sur l'issue de notre courte histoire, il me faut m'ébrouer et, bouleversé, admettre que les réponses que je lui prête ne proviennent que de ma seule imagination, de mes espoirs déraisonnables aussi. Il me restera, lorsqu'on me le permettra, lorsqu'il le permettra, à donner tout l'amour possible à son enfant. Je serai là.

Rédiger ce livre n'est pas qu'une question d'honneur et de réhabilitation personnelle. Nous parlons avant tout de la Justice dans notre petit pays. Si c'est ma vie qui a basculé le 31 octobre 2013, cela aurait pu être aussi la vôtre.

Afin de bien faire comprendre la démarche qui a été la mienne en écrivant ce récit, il m'est d'abord apparu nécessaire de relater ma vie dans l'univers carcéral, non pour arracher des sentiments de compassion au lecteur, mais pour tenter d'approcher au plus près une réalité souvent méconnue du grand public. Ce sera l'objet du chapitre 1. Bien entendu, il ne s'agit que de mon propre vécu, il n'a pas valeur d'enseignement et ne prétend à aucune vérité absolue. Je me devais cependant de ne pas oublier par où je suis passé, non seulement pour les miens, mais surtout pour ces pauvres diables – pas tous, loin s'en faut – qui n'ont pas bénéficié du même soutien moral et affectif que moi dans le malheur. Pour certains, l'enfermement n'était en aucun cas la réponse adéquate.

Après avoir subi pendant les premiers mois un déferlement médiatique à charge, et uniquement à charge, après avoir été, je le dis avec force, la cible idéale d'un appareil judiciaire qui, malgré des éléments à décharge de plus en plus probants n'a jamais voulu en tenir compte et risquer ainsi de se dédire, je n'avais d'autre choix que d'essayer, faits et éléments à l'appui, d'expliquer les tenants et aboutissants du dossier d'instruction construit à l'emporte-pièce. Ce sera l'objet du chapitre 2.

Écœuré ensuite par ce que j'ai appris par la police d'Ostende du comportement de mon épouse, mais surtout par la manière dont certains ont abusé et profité de sa fragilité psycho-affective, je ne pouvais pas me taire. J'ai fait le choix délibéré d'expliquer, sur la base de procès-verbaux existants, en quoi Véronique Pirotton n'avait plus la capacité de se défendre et encore moins le choix des armes face à des hommes autrement blindés de perversité qui l'ont conduite petit à petit vers l'abîme qui s'ouvrait en elle-même. Et puis un homme en particulier me vouait une haine totale. Je ne l'ai jamais rencontré… Que lui avais-je donc fait sinon d'être le mari de Véronique ? Ce sera l'objet du chapitre 3.

Outre la préface totalement personnelle de mon ami de toujours Jean Thiel et quelques extraits de son carnet de route insérés au chapitre 2, vous lirez aussi, et c'est bien le minimum, un hommage aux personnes qui m'ont soutenu et qui, bien au-delà du cas d'un homme, ont porté des débats essentiels sur la justice rendue par notre pays.

Enfin, vous trouverez la postface de Jan Nolf, cet ancien magistrat brugeois, connu en Flandre pour ses positions offensives à l'égard du système judiciaire. Aujourd'hui chroniqueur et journaliste respecté et écouté, il nous livre très librement et sans prendre parti une lecture étourdissante des réformes qu'il serait urgent d'entreprendre pour améliorer substantiellement notre système judiciaire.

Chapitre 1
En route vers l'enfer

Lorsque les gens qui vous aiment et vous entourent vous encouragent à témoigner et à expliquer les choses telles qu'elles se sont passées, vous remerciez la vie de vous avoir offert une famille soudée et de vrais amis. Je ne le méritais pas plus qu'un autre, j'ai juste eu cette chance sans prix. Quand on vous assure régulièrement que le récit d'une partie effroyable de votre existence aidera probablement d'autres humains à se lever ou à se relever, alors la démarche prend toute son évidence. Elle fait en sorte que l'enfer que vous avez traversé ne reste pas sans lendemain car, vous le verrez, ce qui m'est arrivé peut advenir à quiconque se trouve au mauvais moment, au mauvais endroit, dans de mauvaises circonstances.

Ce mercredi 30 octobre 2013, dans les bouchons autoroutiers sur le ring de Bruxelles qui me conduisaient vers Ostende pour rejoindre l'épouse que j'aimais, j'étais certes très agacé mais en même temps heureux et impatient d'arriver. Je savais que nous allions passer une belle soirée dans un restaurant ostendais. J'étais à cent mille lieues d'imaginer le drame qui se nouerait le lendemain soir. Apprêté, parfumé, j'étais fier de la retrouver, de la séduire une nouvelle fois. Comme toujours. Enfin… surtout lorsque nous étions loin de Liège. Je savais cela.

Trente-six heures plus tard, j'étais dépouillé, arrêté, hébété, jeté provisoirement au cachot du commissariat de police, transféré ensuite dans une prison dont j'ignorais jusqu'à l'existence. J'aurais tué mon épouse. Me voici dans la cellule. Un codétenu. Le monde

s'écroule. Quels que soient mes défauts et mes qualités, il ne m'était encore jamais arrivé de m'imaginer entre quatre murs, incarcéré, accusé. Jusque tard dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, j'ai d'ailleurs refusé l'assistance d'un quelconque avocat malgré l'insistance des policiers. J'étais dans un état de prostration, oscillant inlassablement entre souffrance et incompréhension. Mais une angoisse balayait les autres, toutes les autres : comment expliquer, comment dire les choses à Victor, ce beau-fils dont j'étais devenu très proche ? Ferraillant entre elles, mes douleurs – notamment à l'estomac – me rappelaient aussi qu'il me faudrait, à moi aussi, apprendre à vivre sans Véronique. Tout était chaos, tout était douleur, tout était cauchemar. Quant à ma condition de prisonnier, elle était comme illusoire, passagère, le bon sens reprendrait vite le dessus. Au fond, peu m'importait cette cellule minuscule, ces lits superposés, ces murs puant le renfermé, cette porte blindée fermée à double tour. J'étais convaincu que je serais bientôt libre, que les autorités judiciaires réaliseraient très vite l'erreur qu'elles commettaient.

Quinze minutes pour dix mois de prison

Mon codétenu, un jeune belgo-marocain, était déjà informé des raisons de ma détention. Cet être humain a été le premier à tenter de me réconforter :

– *Tu vas voir, ils vont vite te relâcher…*

Quand on ouvre la porte blindée au bout de quelques heures, c'est pour me conduire au sas de sécurité. J'apprends que je dois être entendu par une juge d'instruction, Christine Pottiez. Je suis dès lors menotté et amené à son bureau au parquet de Bruges où j'arrive vers 13 h.

Après des questions très formelle sur mon identité et sur mon acceptation de voir un avocat assurer – au moins temporairement – ma défense, « […] je prends également connaissance que je suis actuellement interrogé concernant les faits suivants qui se

trouvent à la base de l'inculpation et qui peuvent donner lieu à la délivrance d'un mandat d'arrêt[1] ».

La juge d'instruction précise que les faits qui me sont alors reprochés portent sur le meurtre avec préméditation. Autrement dit, un assassinat. Tous les ciels du monde et de l'enfer s'effondrent sur ma tête, mes épaules. Je suis comme un automate.

En dix mois de détention, en dehors des Chambres du conseil où siègent l'ensemble des magistrats concernés, c'est la première et la dernière fois que je verrai ma juge d'instruction face à face.

L'audition commence. Pour les faire confirmer, la juge me rappelle les propos que j'ai tenus durant la nuit aux policiers: que Véronique avait de graves tendances suicidaires et que j'en avais averti la famille. Que mon épouse avait été victime, en quelque sorte, d'un « suicide réussi ». Je livre encore le détail de la chronologie des deux derniers jours, les mercredi 30 et jeudi 31 octobre 2013. On me pose quelques questions de précisions, par exemple pourquoi je suis venu à Ostende sans le moindre bagage (il n'était pas prévu que j'y reste). Très rapidement, nous nous dirigeons vers la conclusion de ce dialogue surréaliste: « Je prends connaissance que je suis officiellement inculpé par rapport aux faits susmentionnés. Je prends connaissance qu'un mandat d'arrêt peut être décerné à mon encontre. À ce sujet, j'ai les remarques suivantes:

"D'abord je dois dire que je ne sais pas comment vivre sans mon épouse. L'idée seule me rend fou. En outre, je pose la question: que faire avec Victor? Maintenant, il a perdu sa mère, doit-il également perdre son père virtuel? Si je suis arrêté, je serai coupable dans sa tête. Comment puis-je l'en débarrasser[2]." » [...] « Le présent procès-verbal est clos le 1 novembre (sic) 2013 à 13 h 58 heures. » [...] « Persiste et signe avec Nous, l'interprète et notre greffier ».

C'est fini. En quinze ou trente minutes mon sort a été scellé pour de très longs mois.

POUR ACHETER LA SUITE DU LIVRE, CLIQUEZ ICI.

nowfuture
— ÉDITIONS —

1. Ce paragraphe et les citations qui suivent sont extraits du *pro justitia* 2013/124, notice BG.30.L6.17481/13.

2. Comme pour pratiquement tout le dossier, la traduction en français est incroyablement mauvaise.